

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 9 OCTOBRE 2019  
À 19 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À  
LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Josianne Girard Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle
Est absent, Monsieur le conseiller,	Raymond Rougeau



**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU MAIRE**

La séance est ouverte par Monsieur le Maire Bruno Guilbault. Maîtresse Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

19-415

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, en retirant le point n° 30 **CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 - ACCEPTATION PROVISOIRE - TRAVAUX D'INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX D'EAU AU PARC NICHOL - 9153-5955 QUÉBEC INC. (F.A.S TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS INC.)**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2019**
4. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2019, ROUVERT LE 25 SEPTEMBRE 2019**
5. **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**
- 5.1 **GRUPE IMMOBILIER INC. - 3042-3046, 18E AVENUE - LOT 6 297 826 - ZONE R4-13 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 - BÂTIMENT ACCESSOIRE**
6. **DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA**
- 6.1 **TERRAIN VACANT, RUE QUEEN - LOT 4 994 743 - ZONE 4 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR - MURETS**
- 6.2 **3439, RUE CEDAR - LOT 4 994 902 - ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE ET RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE**
- 6.3 **3831-3833, RUE QUEEN - LOT 5 301 541 - ZONE 7 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL - 2E PRÉSENTATION**
- 6.4 **5207, RUE DE LA PROMENADE-DU-LAC - LOTS 5 353 725 ET 5 529 957 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 - RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE**
- 6.5 **5309, RUE DE LA COLLINE - LOT 5 354 015 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 - BÂTIMENTS ACCESSOIRES**
- 6.6 **(4152-4154), RUE DU LAC-SAPHIR - LOT 5 528 987 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**
- 6.7 **3544, RUE QUEEN - LOT 4 994 780 - ZONE 2 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - RÉNOVATION**

## **AUTRES SUJETS D'URBANISME**

7. **DEMANDE D'ACHAT D'IMMEUBLES MUNICIPAUX - LOTS NUMÉROS 5 352 847 ET 5 352 851 - RUE NALBANDIAN - MATRICULES NUMÉROS - 8198-60-3652 ET 8198-51-8405**

## **AVIS DE MOTION**

8. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 125-2019 RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ESTIVAL TARIFÉS SUR LE CHEMIN PRIVÉ SANTA-CRUZ**
9. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 126-2019 RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ESTIVAL TARIFÉS SUR LE CHEMIN PRIVÉ CRYSTAL**

## **PROJETS DE RÈGLEMENTS**

10. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 125-2019 RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ESTIVAL TARIFÉS SUR LE CHEMIN PRIVÉ SANTA-CRUZ**
11. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 126-2019 RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ESTIVAL TARIFÉS SUR LE CHEMIN PRIVÉ CRYSTAL**
12. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

13. **OCTROI DE CONTRAT - LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR - SAISON HIVERNALE 2019-2020**
14. **OCTROI DE CONTRAT - IMPRESSION ET LIVRAISON DU BULLETIN MUNICIPAL LE « RAWDONNOIS » POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021**

## **SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

15. **AUTORISATION DE SIGNATURE - ACQUISITION DES LOTS N° 4 994 242, 6 267 516 ET UNE PARTIE DU LOT 4 994 854 - HYDRO-QUÉBEC**
16. **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**
17. **SOCIÉTÉ D'HABITATION - BUDGET RÉVISÉ 2019 - OFFICE MUNICIPAL DE RAWDON**
18. **AFFECTATION D'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ - REMPLACEMENT DE PONCEAUX - RUE JOHANNE ET INTERSECTION DES RUES KAISER ET APOLLO**
19. **AUTORISATION DE MISE EN VENTE - PELLE À NEIGE (AVANT ET LATÉRALE) DE MARQUE EDF, MODÈLE HAR-644 JK POUR CHARGEUR SUR ROUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
20. **EMBAUCHE - APPARITEUR - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE - POSTE ÉTUDIANT**
21. **NOMINATION - POSTE DE LIEUTENANT - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**
22. **AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANTS AUX CONTRATS DE TRAVAIL - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**
23. **RECONDUCTION DU CAMP INTÉGRÉ POUR L'ANNÉE 2020**
24. **COUVERTURE D'ASSURANCE - LA TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON**
25. **MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**
26. **DEMANDE DE SOUTIEN - ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES MATAWINIE**
27. **LÉGION ROYALE CANADIENNE DE RAWDON - DEMANDE DE DONS ET DE FERMETURE DE RUE - PARADE DE LA JOURNÉE DU SOUVENIR - LE 10 NOVEMBRE 2019**
28. **DEMANDE DE SOUTIEN - COMITÉ SOCIAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON (CSMR)**
29. **INVITATION - DANS LA MIRE - CHAMBRE DE COMMERCE DE LA HAUTE-MATAWINIE**
30. **CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 - ACCEPTATION PROVISoire - TRAVAUX D'INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX D'EAU AU PARC NICHOL - 9153-5955 QUÉBEC INC. (F.A.S TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS INC.) RETIRÉ**

## **APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

31. **APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**
  - 31.1 **LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS**
  - 31.2 **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**
  - 31.3 **LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS**

- 31.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS
- 31.5 LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS
- 31.6 LISTE DES ENGAGEMENTS
- 31.7 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES
- 31.8 JOURNAL DES SALAIRES NETS
- 32. CORRESPONDANCE
- 33. AFFAIRES NOUVELLES
- 34. PAROLE AUX CONSEILLERS
- 35. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 36. LEVÉE DE LA SÉANCE

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 septembre 2019 à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 septembre 2019 à 11 h a été remise aux membres du conseil.

19-416 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 septembre 2019 à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 septembre 2019 à 11 h, tel que remis aux membres du conseil.

**4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2019, ROUVERT LE 25 SEPTEMBRE 2019**

19-417 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 23 septembre 2019, rouvert le 25 septembre 2019.

**5. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

**5.1 GROUPE IMMOBILIER INC. - 3042-3046, 18E AVENUE - LOT 6 297 826 - ZONE R4-13 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 - BÂTIMENT ACCESSOIRE**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 23 septembre 2019, une recommandation favorable visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire (remise) dans la cour latérale. Le bâtiment accessoire sera localisé à un minimum de 1 mètre de la limite latérale du terrain en lieu et place de la marge latérale minimale de 2 mètres exigée en vertu des articles 4.1.2.4.1 et 4.1.1.1.4 A) 5 du Règlement de zonage n° 372-89.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

19-418 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2019-01073 conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

**6. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA**

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 septembre 2019, rouvert le 25 septembre 2019.

19-419 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

- 6.1 TERRAIN VACANT, RUE QUEEN - LOT 4 994 743 - ZONE 4 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR - MURETS
- 6.2 3439, RUE CEDAR - LOT 4 994 902 - ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE ET RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE
- 6.3 3831-3833, RUE QUEEN - LOT 5 301 541 - ZONE 7 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL - 2E PRÉSENTATION
- 6.4 5207, RUE DE LA PROMENADE-DU-LAC - LOTS 5 353 725 ET 5 529 957 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 - RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE
- 6.5 5309, RUE DE LA COLLINE - LOT 5 354 015 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 - BÂTIMENTS ACCESSOIRES
- 6.6 (4152-4154), RUE DU LAC-SAPHIR - LOT 5 528 987 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL
- 6.7 3544, RUE QUEEN - LOT 4 994 780 - ZONE 2 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - RÉNOVATION

D'accepter les demandes de permis ci-dessous mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente :

- 6.2 3439, RUE CEDAR - LOT 4 994 902 - ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE ET RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE
- 6.3 3831-3833, RUE QUEEN - LOT 5 301 541 - ZONE 7 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL - 2E PRÉSENTATION
- 6.4 5207, RUE DE LA PROMENADE-DU-LAC - LOTS 5 353 725 ET 5 529 957 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 - RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE
- 6.5 5309, RUE DE LA COLLINE - LOT 5 354 015 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 - BÂTIMENTS ACCESSOIRES
- 6.6 (4152-4154), RUE DU LAC-SAPHIR - LOT 5 528 987 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL
- 6.7 3544, RUE QUEEN - LOT 4 994 780 - ZONE 2 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - RÉNOVATION

De suspendre la demande de permis suivante selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil la jugeant non-conforme aux objectifs réglementaires définis pour cette zone :

- 6.1 TERRAIN VACANT, RUE QUEEN - LOT 4 994 743 - ZONE 4 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR - MURETS

#### **AUTRES SUJETS D'URBANISME**

- 7. DEMANDE D'ACHAT D'IMMEUBLES MUNICIPAUX - LOTS NUMÉROS 5 352 847 ET 5 352 851 - RUE NALBANDIAN - MATRICULES NUMÉROS - 8198-60-3652 ET 8198-51-8405

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat a été soumise à l'attention de la Municipalité pour l'acquisition de deux terrains;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de cette offre;

CONSIDÉRANT le rapport de l'adjoint à la direction générale – responsable du développement durable, suivant lequel l'offre soumise est conforme à la politique municipale concernant la vente d'immeubles municipaux;

Modifiée  
par réso 20-  
326 le 09-  
09-2020

CONSIDÉRANT que l'acheteur est propriétaire de l'immeuble voisin situé au 6640, rue de Rawdon Park (lot 5 352 824) et qu'il souhaite procéder à l'agrandissement de son terrain;

CONSIDÉRANT que les lots 5 352 847 et 5 352 851 ne sont pas constructibles selon la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT que le conseil se réserve le droit d'exiger que la vente d'un immeuble soit conditionnelle au respect d'une condition résolutoire, soit que les immeubles vendus fassent l'objet d'un permis de lotissement afin que ceux-ci soient joints à l'immeuble limitrophe propriété de l'acquéreur dans les douze (12) mois suivant la publication de la vente au registre foncier du Québec;

19-420 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter l'offre d'achat soumise à la Municipalité sous condition résolutoire pour les immeubles connus et désignés comme étant les lots 5 352 847 et 5 352 851 et portant les numéros de matricule 8198-60-3652 et 8198-51-8405. Cette vente est faite sans garantie légale aux risques et périls de l'acheteur et est consentie aux montants suivants :

Lot 5 352 847 : 1 428 \$, taxes et frais incidents en sus.

Lot 5 352 851 : 6 222 \$, taxes et frais incidents en sus.

D'appliquer, au moment de la transaction, un acompte déjà reçu par la Municipalité au montant de 765 \$ pour l'acquisition des immeubles.

Toutefois, la présente transaction est faite sous condition résolutoire que les immeubles vendus fassent l'objet d'un permis de lotissement afin que ceux-ci soient joints à l'immeuble limitrophe (lot 5 352 824), dans les douze (12) mois suivant la publication de la vente au registre foncier du Québec.

À défaut du respect de ces conditions, les immeubles devront être rétrocédés, aux frais de l'acheteur, à la Municipalité de Rawdon sans obligation pour cette dernière de rembourser le coût d'acquisition.

De mandater le notaire afin de préparer le contrat à intervenir entre les parties, les frais étant à la charge de l'acquéreur. La signature du contrat devra avoir lieu dans les trois (3) mois qui suivent l'avis du notaire.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

## **AVIS DE MOTION**

### **8. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 125-2019 RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ESTIVAL TARIFÉS SUR LE CHEMIN PRIVÉ SANTA-CRUZ**

19-421 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Josianne Girard que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 125-2019 relatif à des travaux d'entretien estival tarifés sur le chemin privé Santa-Cruz.

### **9. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 126-2019 RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ESTIVAL TARIFÉS SUR LE CHEMIN PRIVÉ CRYSTAL**

19-422 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Josianne Girard que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 126-2019 relatif à des travaux d'entretien estival tarifés sur le chemin privé Crystal.

## **PROJETS DE RÈGLEMENTS**

### **10. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 125-2019 RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ESTIVAL TARIFÉS SUR LE CHEMIN PRIVÉ SANTA-CRUZ**

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toute municipalité locale le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., F-2.1) permet à la municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires et occupants riverains du chemin privé Santa-Cruz;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

19-423 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 125-2019 relatif à des travaux d'entretien estival tarifés sur le chemin privé Santa-Cruz, tel que remis aux membres du conseil.

**11. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 126-2019 RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ESTIVAL TARIFÉS SUR LE CHEMIN PRIVÉ CRYSTAL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toute municipalité locale le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., F-2.1) permet à la municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires possédant une adresse civique sur le chemin privé Crystal et occupants riverains de ce chemin;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

19-424 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 126-2019 relatif à des travaux d'entretien estival tarifés sur le chemin privé Crystal, tel que remis aux membres du conseil.

**12. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

**ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

**13. OCTROI DE CONTRAT - LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR - SAISON HIVERNALE 2019-2020**

CONSIDÉRANT les besoins de la division voirie du Service des travaux publics pour ses opérations de déneigement en saison hivernale;

CONSIDÉRANT une demande de prix auprès de six (6) fournisseurs potentiels pour la location d'une niveleuse avec opérateur pour la saison hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par l'entreprise 9183-8672 Québec inc. (f.a.s. Construction JM Poirier), pour un montant de 62 373,94 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de la division de la voirie du Service des travaux publics.

19-425 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer un contrat pour la location d'une niveleuse avec opérateur pour la saison hivernale 2019-2020 à l'entreprise 9183-8672 Québec inc. (f.a.s. Construction JM Poirier), pour un montant de 62 373,94 \$, taxes incluses.

D'autoriser le chef de la division de la voirie du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2019-0086 est émis pour autoriser cette dépense.

**14. OCTROI DE CONTRAT - IMPRESSION ET LIVRAISON DU BULLETIN MUNICIPAL LE « RAWDONNOIS » POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021**

CONSIDÉRANT une demande de prix auprès de sept (7) fournisseurs potentiels pour l'impression et la livraison du bulletin municipal le Rawdonnois pour l'année 2020, avec option de renouvellement pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par l'entreprise Imprimerie BBM Lanctot inc., pour un montant de 36 430,46 \$, taxes incluses, pour l'année 2020 et un montant de 37 740,48 \$, taxes incluses, pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de l'adjointe à la direction du Service des loisirs et de la culture, secteur communautaire et responsable des communications.

19-426 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer un contrat pour l'impression et la livraison du bulletin municipal le Rawdonnois à l'entreprise Imprimerie BBM Lanctot inc., pour un montant de 36 430,46 \$, taxes incluses, pour l'année 2020 et un montant de 37 740,48 \$, taxes incluses, pour l'année 2021, pour environ six (6) parutions, ce nombre pouvant varier au cours du contrat, le tout sous réserve du dépôt des documents contractuels exigés,

La Municipalité se réserve la possibilité de majorer le nombre de pages de chaque bulletin municipal, au prix unitaire soumis, le cas échéant.

D'autoriser l'adjointe à la direction du Service des loisirs et de la culture, secteur communautaire et responsable des communications et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2019-0087 est émis pour autoriser cette dépense.

#### **SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **15. AUTORISATION DE SIGNATURE - ACQUISITION DES LOTS N° 4 994 242, 6 267 516 ET UNE PARTIE DU LOT 4 994 854 - HYDRO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat des lots n° 4 994 242, 6 267 516 et une partie du lot 4 994 854 propriété d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de disposition massive de terrains en bordure de la rivière Ouareau par la société d'État;

CONSIDÉRANT QUE suite aux rencontres et aux discussions entre la Municipalité et les représentants de la société d'État, cette dernière accepte de se départir desdits lots ci-haut mentionnés pour une somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables, les honoraires professionnels étant à la charge exclusive de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique selon des principes de développement durable et notamment dans le Plan d'action intégré (PAI) 2016-2030 de la Municipalité de Rawdon.

19-427 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat des lots n° 4 994 242, 6 267 516 et une partie du lot 4 994 854 pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables.

De mandater tous les professionnels nécessaires pour parfaire la transaction, l'ensemble des frais étant à la charge exclusive de la Municipalité.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte d'achat à intervenir ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Le certificat de crédit n° 2019-0088 est émis pour autoriser cette dépense.

##### **16. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rawdon prévoit la formation de ses pompiers dans différents programmes au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme.

19-428 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Matawinie.

#### **17. SOCIÉTÉ D'HABITATION - BUDGET RÉVISÉ 2019 - OFFICE MUNICIPAL DE RAWDON**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation des prévisions budgétaires 2019 révisées de l'Office municipal d'habitation de Rawdon en date du 5 septembre 2019, laquelle doit faire l'objet d'acceptation par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser sa quote-part de 10 %, représentant une somme de 23 263 \$, soit 7 813 \$ de plus que lors de l'acceptation des prévisions budgétaires 2019 initiales.

19-429 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le budget modifié de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2019.

D'autoriser le paiement de 7 813 \$ représentant l'écart entre le budget accepté et le budget révisé pour l'année 2019

Que la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

D'autoriser la directrice du Service des finances et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2019-0089 a été émis pour autoriser cette dépense.

#### **18. AFFECTATION D'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ - REMPLACEMENT DE PONCEAUX - RUE JOHANNE ET INTERSECTION DES RUES KAISER ET APOLLO**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement de ponceaux sur la rue Johanne ainsi qu'à l'intersection des rues Kaiser et Apollo sont nécessaires, et ce, avant la prochaine saison hivernale et que ces travaux sont estimés à 200 000 \$, taxes nettes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser l'exécution de ces travaux et d'y affecter les sommes nécessaires à leur réalisation, de l'excédent de fonctionnement non affecté.

19-430 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'exécution des travaux de remplacement de ponceaux sur la rue Johanne ainsi qu'à l'intersection des rues Kaiser et Apollo.

D'approprier un montant de 200 000 \$ (taxes nettes) de l'excédent de fonctionnement non affecté pour la réalisation de ces travaux. Le montant de cette appropriation sera ajusté selon le coût réel des travaux.



D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables qui s'imposent afin de donner plein effet à la présente résolution.

**19. AUTORISATION DE MISE EN VENTE - PELLE À NEIGE (AVANT ET LATÉRALE) DE MARQUE EDF, MODÈLE HAR-644 JK POUR CHARGEUR SUR ROUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la division de la voirie du Service des travaux publics souhaite se départir d'une pelle à neige (avant et latérale) de marque EDF, modèle HAR-644 JK pour un chargeur sur roues, laquelle n'est plus utilisée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la vente de cet équipement à sa juste valeur et au plus offrant, dans son état actuel, sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acheteur.

19-431 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la vente d'une pelle à neige (avant et latérale) de marque EDF, modèle HAR-644 JK pour un chargeur sur roues, et ce, à sa juste valeur et au plus offrant, dans son état actuel, sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acheteur.

D'autoriser le chef de la division de la voirie du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

**20. EMBAUCHE - APPARITEUR - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE - POSTE ÉTUDIANT**

CONSIDÉRANT le besoin de combler un poste étudiant d'appariteur au Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT le processus d'appel de candidatures, les entrevues ainsi que les recommandations du comité de sélection.

19-432 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Madame Marianne Cornellier au poste d'appariteur, rétroactif au 16 septembre 2019, la durée de l'emploi étant en fonction de l'offre de cours des Loisirs.

**21. NOMINATION - POSTE DE LIEUTENANT - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU'un poste de lieutenant est actuellement vacant au sein du Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-292, par laquelle le conseil municipal procédait à la nomination de pompiers à temps partiel éligibles à la fonction de lieutenant au sein de ce service;

CONSIDÉRANT QUE le pompier à temps partiel éligible à la fonction de lieutenant, Monsieur Dannick Proulx-Lajeunesse accepte d'être nommé à ce poste;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection.

19-433 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De nommer Monsieur Dannick Proulx-Lajeunesse au poste de lieutenant au sein du Service de la sécurité incendie.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

**22. AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANTS AUX CONTRATS DE TRAVAIL - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-352 autorisant la signature d'une lettre d'entente entre la Municipalité et le Syndicat des pompiers et des pompières du Québec - Section locale Rawdon pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions incluses à cette lettre d'entente ont une incidence sur les contrats de travail des employés-cadres de ce service et qu'il y a lieu d'apporter des avenants aux contrats de travail de ces derniers.

19-434 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les avenants aux contrats de travail des employés-cadres du Service de la sécurité incendie ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

**23. RECONDUCTION DU CAMP INTÉGRÉ POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015, le camp intégré a fait vivre une expérience enrichissante aux enfants nécessitant un accompagnement particulier ainsi qu'aux enfants du camp de jour régulier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir ce service à nouveau en 2020, tout en bénéficiant des programmes de subventions disponibles;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Personnes Handicapées (APH) offre également son partenariat afin de solliciter différentes ressources permettant d'obtenir des subventions et des dons supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater l'adjointe à la direction au Service des loisirs et de la culture à présenter une demande afin de bénéficier des programmes de subventions disponibles.

19-435 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la reconduction du Camp intégré pour l'année 2020.

De mandater l'adjointe à la direction au Service des loisirs et de la culture à présenter une demande de subvention au programme d'accompagnement en loisirs de l'*Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées* ainsi qu'au programme *Emplois d'été Canada* pour le camp de jour intégré 2020.

D'autoriser la sollicitation de différentes ressources en partenariat avec l'Association des Personnes Handicapées (APH) afin d'obtenir des subventions et des dons supplémentaires.

D'autoriser l'adjointe à la direction au Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Cette dépense sera prévue au budget 2020.

**24. COUVERTURE D'ASSURANCE - LA TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON**

CONSIDÉRANT QUE la couverture d'assurance en matière de responsabilité pour les activités de l'organisme la Tournée des cantons de Rawdon (TDCR) vient à échéance le 31 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte d'ajouter cet organisme à but non lucratif à titre d'assuré additionnel sur sa propre police d'assurance pour les activités suivantes : ski de fond, vélo de montagne, vélo à pneus surdimensionnés (fat bike) et raquette, incluant une couverture pour erreurs et omissions, représentant une prime annuelle de 1 050 \$, plus les taxes applicables, le tout jusqu'au 31 octobre 2020.

19-436 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter l'ajout de l'organisme la Tournée des cantons de Rawdon à titre d'assuré additionnel pour la période se terminant le 31 octobre 2020, représentant une prime de 1 050 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2019-0090 est émis pour autoriser cette dépense.

**25. MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

19-437 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De proclamer la Municipalité de Rawdon, municipalité alliée contre la violence conjugale.

**26. DEMANDE DE SOUTIEN - ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES MATAWINIE**

CONSIDÉRANT le projet de promotion de l'accessibilité des commerces de Rawdon par le groupe des Sages;

CONSIDÉRANT une demande de soutien financier de 500 \$.

19-438 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder une somme de 500 \$ à l'Association des personnes handicapées Matawinie.

Le certificat de crédit numéro 2019-0091 est émis pour autoriser cette dépense.

**27. LÉGION ROYALE CANADIENNE DE RAWDON - DEMANDE DE DONS ET DE FERMETURE DE RUE - PARADE DE LA JOURNÉE DU SOUVENIR - LE 10 NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT la parade organisée par la Légion royale canadienne le dimanche 10 novembre prochain dans le cadre du Jour du Souvenir;

CONSIDÉRANT une demande afin que la Municipalité procède à la fermeture de la 4<sup>e</sup> Avenue et de la rue Metcalfe jusqu'au Cénotaphe, entre 10 h 45 et midi pour le déroulement de la parade;

CONSIDÉRANT une demande de don de 50 \$.

19-439 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la fermeture de la 4<sup>e</sup> Avenue et de la rue Metcalfe jusqu'au Cénotaphe, le dimanche 10 novembre 2019 entre 10 h 45 et midi pour le déroulement de la parade.

D'autoriser le versement d'un don d'un montant de 50 \$ à la Légion royale canadienne.

Le certificat de crédit numéro 2019-0092 est émis pour autoriser cette dépense.

**28. DEMANDE DE SOUTIEN - COMITÉ SOCIAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON (CSMR)**

CONSIDÉRANT une demande de soutien financier du Comité social de la Municipalité de Rawdon (CSMR), afin de soutenir ce comité dans l'organisation et la poursuite de ses activités.

19-440 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder une somme de 500 \$ au Comité social de la Municipalité de Rawdon (CSMR) pour la poursuite de ses activités au cours des années 2019,2020 et 2021.

Le certificat de crédit numéro 2019-0093 est émis pour autoriser cette dépense.

**29. INVITATION - DANS LA MIRE - CHAMBRE DE COMMERCE DE LA HAUTE-MATAWINIE**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'évènement *Dans la mire* organisée par la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie, en présence du Ministre de l'Économie et de l'Innovation, Monsieur Pierre Fitzgibbon, le 28 octobre 2019.

19-441 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la participation de Monsieur le Maire à l'évènement *Dans la mire* organisée par la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie le 28 octobre 2019.

D'autoriser le paiement de l'inscription ainsi que le remboursement des dépenses, et ce, sur présentation de pièces justificatives et sur approbation du directeur général et secrétaire-trésorier.

Le certificat de crédit numéro 2019-0094 est émis pour autoriser cette dépense.

**30. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 - ACCEPTATION PROVISOIRE - TRAVAUX D'INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX D'EAU AU PARC NICHOL - 9153-5955 QUÉBEC INC. (F.A.S TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS INC.)**

**RETIRÉ**

**APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

**31. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et son amendement ainsi que la liste des comptes à payer au 30 septembre 2019.

19-442 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

**31.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS**

D'approuver la liste des comptes à payer au 30 septembre 2019 au montant de 686 673,16 \$.

**31.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 37663 à 37832) au 4 octobre 2019 totalisant 556 621,12 \$.

**31.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS**

D'approuver la liste des chèques annulés au 4 octobre 2019.

**31.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS**

D'approuver la liste des prélèvements (n° 6057 à 6158) au 4 octobre 2019 totalisant 545 292,36 \$.

**31.5 LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS**

D'approuver la liste des paiements directs (n° 239 à 295) au 4 octobre 2019 totalisant 323 811,57 \$.

**31.6 LISTE DES ENGAGEMENTS**

D'approuver la liste des engagements au 4 octobre 2019 totalisant 10 267 519,85 \$.

**31.7 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

D'approuver la liste des virements budgétaires 30 septembre 2019 totalisant 6 877 \$.

**31.8 JOURNAL DES SALAIRES NETS**

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de septembre 2019 totalisant 233 299,75 \$.

**32. CORRESPONDANCE**

**33. AFFAIRES NOUVELLES**

**34. PAROLE AUX CONSEILLERS**

**35. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

**36. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

19-443

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 19h50.

*(signé) Caroline Gray*

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Gray  
Directrice Service du greffe  
et secrétaire-trésorière adjointe

*(signé) Bruno Guilbault*

\_\_\_\_\_  
Bruno Guilbault  
Maire